

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GARONS

SEANCE DU MARDI 17 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le mardi 17 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire de GARONS.

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
25	17	17	10 juin 2025	10 juin 2025

Absents excusés : Mesdames Nathalie PADE, Christel PEREZ, Monique BOYER, Marlène VALENZA et Viviane XAYKAO, Messieurs Alain LASSERRE, Philippe PAILHES et Francis LEJEUNE.

Secrétaire de séance : Madame Brigitte MALIGE.

Objet de la délibération DE202506 14 - CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE A GARONS - ACTUALISATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT : TRANCHE 3 – RESTAURANT SCOLAIRE

Madame Josiane GAUDE, Adjointe déléguée aux Finances, rapporte que par délibérations du 31 mars 2022 et du 22 février 2023, le Conseil Municipal a approuvé l'enveloppe prévisionnelle, le plan de financement et la demande de subvention auprès de l'Etat pour la construction du groupe scolaire.

A la lecture des échanges avec le service de la préfecture, elle indique qu'il convient de mettre en adéquation le plan de financement avec le taux de subvention susceptible d'être retenue pour la troisième tranche (17,67 %), dans le cadre de la DSIL 2025.

Pour mémoire, elle rappelle que trois tranches de travaux ont été identifiées sur trois exercices différents :

- Tranche 1 (2023) : école élémentaire,
- Tranche 2 (2024) : école maternelle,
- Tranche 3 (2025) : restaurant scolaire.

Ainsi, elle détaille le plan de financement suivant pour la troisième tranche, représentant 17,67 % de l'opération globale :

DEPENSES HT TRANCHE RESTAURANT SCOLAIRE		RECETTES	
TRAVAUX (résultat appel d'offres)	1 075 272,97 €	ETAT (33,98%)	450 000,00 €
MAITRISE D'ŒUVRE	96 379,95 €	subvention d'équipement	
CONTRÔLE TECHNIQUE, CSPTS	7 068,00 €		
ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE	13 323,18 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL	97 242,43 €
FRAIS ANNEXES (publicité, études de sol,...)	1 767,00 €	NIMES METROPOLE	202 449,85 €
		ADEME	6 243,16 €
REVISION PRIX	76 864,50 €	UNION EUROPEENNE (FEDER)	20 116,41 €
IMPREVUS (5%)	53 716,80 €	FONDS PROPRES COMMUNE	548 340,54 €
		(emprunt et autofinancement)	
TOTAL DEPENSES HT	1 324 392,40 €	TOTAL SUBVENTIONS	1 324 392,40 €

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : d'approuver le plan de financement actualisé.

ARTICLE 2 : d'habiliter Monsieur le Maire à formuler une demande de subvention d'investissement à Monsieur le Préfet du Gard, sur la base du plan de financement actualisé.

ARTICLE 3 : d'habiliter Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et engager toutes les démarches nécessaires dans ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Yves RODRIGUEZ

Maire de Garons


Brigitte MALIGE
Secrétaire de Séance





Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.